

POURSUITE D'ÉTUDES

DEJPES, DESJEPS.

PRISE EN COMPTE DES PRÉ-ACQUIS

Obtention possible du diplôme ou d'une partie par Validation des Acquis de l'Expérience Individualisation des parcours.

CONTACT

CFPPA-CFA du Morvan
Pascal Roussel, coordinateur
pascal.roussel@educagri.fr
Karine Noacco, administrative
karine.noacco@educagri.fr

SPÉCIFICITÉS DU METIER

- Travail majoritairement à temps plein
- Possibilités d'horaires décalées (soirée, week-end)
- Qualités spécifiques : qualités relationnelles avec une équipe, rigueur, autonomie, adaptabilité.

Vous trouverez toutes les informations sur le lien ci-joint :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5737/>

[Carte](#)



[Notre site](#)



RETROUVEZ NOS TAUX SUR NOTRE SITE INTERNET !
AINSI QUE LE RÈGLEMENT INTERIEUR.



Vous avez une question, une envie ou un projet de formation en agriculture, en animation, en insertion, services à la personne

Contactez-nous !



Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap, et vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.
Réfèrent handicap : Natalie Preney contact : 03.86.79.49.30

Centre constitutif de l'Établissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Morvan
Siret 19580101400034 – NACE 8559A – Déclaration d'enregistrement n° 2658P000258
Établissement certifié Qualité AFNOR Qualiopi
pour les activités de formation, actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) et l'apprentissage



CFPPA-CFA DU MORVAN

Un Centre de Formation au service de son territoire



Certificat Complémentaire "Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs"

Associé à toute spécialité du BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS

CCDACM

(Formation certifiante délivré par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques)
Code NFS: 335p - Formacod 44069 - RS5737 (01 janvier 2022)



Écoute,
Bienveillance,
Lien social

Autonomie,
Pédagogie,
Éducation



Travail en
équipe,
Créativité,
Imagination

CFPPA-CFA du Morvan

18 rue Pierre Mendès France – 58120 CHATEAU-CHINON

Tél : 03.86.79.49.30 - Mail : cfppa.chateau-chinon@educagri.fr
Site : www.morvanformations.com/formation-adulte-cfppa

OBJECTIFS

Acquerir les compétences pour assurer les fonction de direction d'un accueil collectif de mineurs.

COMPÉTENCES VISÉES

Être capable de :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre
- Assurer la coordination pédagogique des équipes, leur formation pratique en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique
- Développer et faire développer les pratiques favorisant le vivre ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités
- Gérer le suivi de la vie quotidienne et organiser l'intendance, la logistique avec les moyens alloués par l'organisateur.

Consulter le référentiel sur :

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/certificat-compl-mentaire-direction-d-un-accueil-collectif-de-mineurs--5801.pdf>

DURÉE DE L'ACTION

119 heures centre dispensées entre le mois de janvier à novembre et 175 heures en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Production d'un document (20 pages) présentant les capacités du candidat à diriger un accueil collectif de mineurs (ACM), s'appuyant sur une expérience de direction d'un ACM
- Entretien (30 minutes maximum) dont 10 minutes maximum de présentation orale.

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- Approche théorique :
 - les fonctions de directeur, l'élaboration du projet pédagogique
 - réglementation spécifique à l'accueil de mineurs
 - les membres de l'équipe éducative, les relations d'équipe
 - législation et responsabilité, gestion administrative et financière
 - organisation et suivi de la vie quotidienne en ACM
 - accompagnement à la certification orale et écrite
- Mise en situation professionnelle :
 - stages de 70 heures puis de 105 heures dans un ACM

VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Sans possibilité de valider un ou plusieurs blocs.

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Décembre.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Dossier de candidature avec copies des diplômes (BPJEPS-DEJEPS-DESJEPS et secourisme) ou attestation d'entrée en formation, lettre de motivation, CV, attestation d'expériences.

PUBLIC CIBLÉ

Tous publics.

PRÉ-REQUIS

- Posséder un diplôme de premier secours (PSC1 ou SST valide)
- Justifier d'au moins 28 jours d'expérience d'animation de mineurs dont une en ACM acquise dans les 5 ans précédents
- Être admis en formation ou être titulaire d'un BPJEPS ou DEJEPS ou DESJEPS.

COÛT DE LA FORMATION

Formation continue : 1 500 € pour un parcours complet et sur devis sans frais pédagogiques.

FINANCEMENT

- Éligible CPF
- Prise en charge OPCO possible pour les salariés
- Prise en charge possible Conseil Régional de Bourgogne, Franche Comté pour les demandeurs d'emploi

RÉMUNÉRATION

Formation continue : selon le statut de l'apprenant, la formation peut ouvrir des droits à rémunération (CRBFC, France Travail...)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir 18 ans minimum.